



# L'impôt minimum de l'OCDE, un frein pour la Suisse?

**FISCALITÉ** Une étude de l'Université de Saint-Gall recommande au pays de renoncer au dispositif, trois ans après son adoption par le peuple: il pourrait lui coûter cher, au point de justifier son abolition dès cette année

ALEXANDRE BEUCHAT

Le consensus international qui soutenait le projet d'imposition minimale de l'OCDE s'est rapidement lézardé. Une étude publiée hier par l'Institute of Law and Economics de l'Université de Saint-Gall recommande à la Suisse de renoncer au dispositif. Selon ses auteurs, ce mécanisme, présenté en 2023 comme indispensable à la compétitivité du pays, risque désormais d'avoir l'effet inverse.

Commandé par la Chambre de commerce suisse-américaine, le rapport s'inscrit dans un contexte international profondément transformé. Lors de la votation populaire de juin 2023, près de 80% des électeurs avaient approuvé la révision constitutionnelle autorisant la Confédération à instaurer un impôt minimum de 15% sur les bénéfices des grandes entreprises internationales. Le Conseil fédéral défendait alors une approche pragmatique, visant à s'assurer que les recettes fiscales restent en Suisse au lieu de finir à l'étranger.

L'impôt minimum avait été initialement conçu comme un projet international bénéficiant d'un large soutien. Alors que le projet de l'OCDE était censé être adopté par plus de 140 Etats, seuls une trentaine d'entre eux l'ont appliqué dans son intégralité. «Une solution mondiale est devenue de facto un projet UE+», soit un projet essentiellement européen, résume le document.

## Le poids des Etats-Unis

Le cas américain pèse lourd dans la balance. Les Etats-Unis n'ont pas adopté les règles de l'OCDE sous leur forme actuelle. Au contraire, ils ont protégé leurs entreprises de toute imposition complémentaire étrangère grâce à la solution «Side-by-Side». Ce compromis avait pour but de préserver l'impôt minimum mondial tout en évitant le blocage et le

risque de double imposition pour les entreprises américaines. Or, ce système valide une inégalité de traitement en faveur des Etats-Unis.

Dans ce cadre, les groupes américains ont moins d'incitations à développer des activités en Suisse et davantage à réduire les structures existantes. D'après l'étude, les entreprises américaines versent chaque année environ 5 milliards de francs d'impôts sur le bénéfice. Selon leurs calculs, une diminution d'un quart des recettes fiscales provenant des firmes américaines en raison de délocalisations suffirait à faire basculer le bilan global dans le rouge. L'impôt minimum deviendrait alors une opération déficitaire pour les finances publiques.

## Le mécanisme présenté en 2023 comme indispensable à la compétitivité du pays risque d'avoir l'effet inverse

Au-delà de la dimension économique, le rapport met en avant une série d'incertitudes juridiques dans la configuration actuelle de l'impôt minimum. Selon les auteurs, le renvoi dynamique à un nombre indéterminé de normes comptables viole le principe constitutionnel de légalité. La base de calcul de l'impôt complémentaire serait insuffisamment définie sur le plan juridique et donc potentiellement contestable devant les tribunaux.

L'étude s'interroge également sur la conformité du dispositif avec l'article 129a de la Constitution fédérale, adopté précisément pour permettre l'introduction de l'impôt minimum. Cette disposition présume que la mesure serve l'intérêt de l'économie suisse dans son ensemble. Or, selon le professeur de droit fiscal Peter Hongler et son équipe, le nouveau contexte géopolitique pourrait remettre en cause cette justification initiale.

Un éclaircissement par le Tribunal fédéral n'est attendu que dans deux à cinq ans au plus tôt. D'ici là, la situation juridique reste incertaine, tant pour les entreprises que pour l'Etat. Les conséquences financières seraient potentiellement massives. D'un côté, l'Etat pourrait être contraint de rembourser des milliards de francs d'impôts déjà perçus. De l'autre, les entreprises concernées risqueraient de subir ultérieurement des prélèvements à l'étranger si les règles suisses étaient invalidées, soit exactement le risque que l'impôt minimum était censé prévenir.

## Différents scénarios

Face à ce constat, les chercheurs évaluent différents scénarios. Le maintien du système actuel est jugé risqué, tant sur le plan juridique qu'économique. Une adaptation à l'intérieur du cadre de l'OCDE offrirait seulement un répit, sans résoudre les problèmes structurels. L'option privilégiée par l'étude consiste à supprimer l'impôt minimum tout en introduisant une «Domestic Minimum Top-Up Tax» (DMTT), soit une taxe complémentaire interne. Une telle solution permettrait, selon l'étude, de protéger les entreprises helvétiques contre des prélèvements à l'étranger tout en renforçant la souveraineté et la compétitivité de la Suisse.

Déjà il y a un an, Rahul Sahgal, directeur de la Chambre de commerce américaine-suisse, qualifiait cet impôt de très préjudiciable à la place économique helvétique. Pour l'association faitière Economiesuisse, une suspension de l'impôt minimum en l'état n'apporterait aucun soulagement aux entreprises suisses, mais créerait au contraire une incertitude supplémentaire.

Le Département fédéral des finances rappelle que l'imposition minimale de l'OCDE vise à préserver les recettes fiscales, garantir la sécurité juridique des entreprises et maintenir la compétitivité de la Suisse. Selon lui, ces objectifs restent valables même sans application des règles par les Etats-Unis, faute de quoi des multinationales suisses pourraient être imposées par des Etats étrangers. Il estime toutefois qu'il est encore trop tôt pour mesurer les effets fiscaux de la réforme. ■